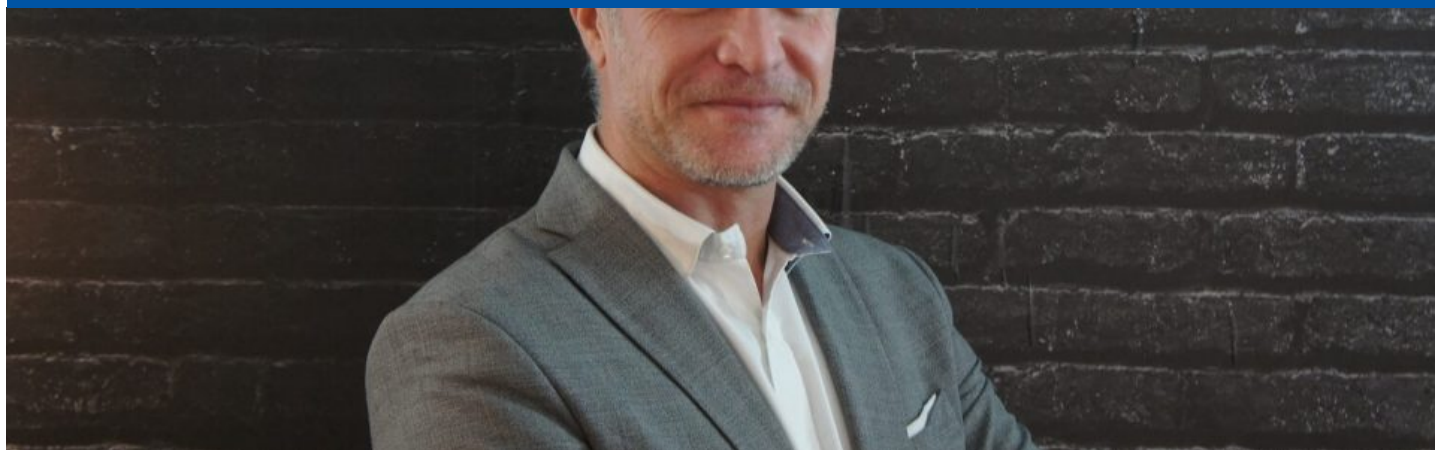


ACTUALITÉS

"De tout big bang naissent de grandes étoiles..." - Yves Hinnekint, DG d'Opcalia



“ **Ce qui se passe aujourd'hui est intéressant ! Tout le système est mis en tension par les annonces de réforme de la formation professionnelle de la ministre du Travail.**
Yves Hinnekint

Le 8 mars dernier, Yves Hinnekint a donné le ton lors de son intervention sur BFM Business. Si big bang il y a, comme le souhaite Muriel Pénicaud, les effets ne seront peut-être pas aussi négatifs que certains le redoutent. « *De tout big bang naissent de grandes étoiles... Le vrai sujet maintenant, c'est de donner vie à ces étoiles* », selon Yves Hinnekint qui choisit de filer la métaphore cosmologique.

« *Tournons-nous désormais vers le futur* », dit-il. Et celui-ci est proche : la réforme de la formation professionnelle va constituer l'un des piliers de la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui sera présentée en Conseil des ministres à la mi-avril. Si le directeur d'Opcalia se montre aussi constructif, c'est que **les OPCA ont déjà fait une partie du chemin de la réforme annoncée le 5 mars**, par la ministre du Travail. **Bien avant la dernière réforme de la formation professionnelle de 2014, Opcalia s'est attaché à dépasser son rôle traditionnel de collecteur des fonds de la formation**, pour devenir l'accompagnateur des entreprises au plus près de leurs besoins, sur l'ensemble du territoire.

Opcalia : un service complet en matière d'alternance

« *Sur le terrain, tous les conseillers d'Opcalia et d'Octalia travaillent en collaboration étroite pour proposer aux entreprises un service complet en matière d'alternance et les résultats sont là : Depuis qu'Opcalia est devenu Octa au 1^{er} janvier 2016, avec Octalia comme délégataire, il a permis à 80 000 jeunes d'entrer sur le marché du travail, que ce soit en contrats de professionnalisation (24 000 en 2016, soit une hausse de 5,6%) ou en apprentissage (plus de 57 000 contrats).* » **Le tandem Opcalia/Octalia représente 15% de l'alternance en France.** Cette réussite est possible grâce au partenariat qu'il a mis en place avec les organismes de formation dont il s'assure de la qualité et un réseau de quelque 1 500 centres de formation d'apprentis (CFA/UFA) et écoles.

Les OPCA vont devenir Opérateurs de compétences ? « *Mais, nous le sommes déjà !* » insiste Yves Hinnekint. Et pas seulement en matière d'alternance. **Le gouvernement annonce que les entreprises et les branches pourront s'appuyer sur ces opérateurs pour anticiper la transformation des métiers, bâtir une Gpec et construire leur plan de formation**. C'est précisément ce que font les équipes d'Opcalia, tous les jours, sur le terrain. « *Il épauleront les branches qui le souhaitent dans la co-construction des diplômes* » : que font d'autre les OPCA lorsqu'ils épaulent les CPNE dans l'élaboration de leurs CQP/CQPI ?

La collecte aux Urssaf : « un rétropédalage »

Alors, bien sûr, la ministre a annoncé le transfert de la collecte aux Urssaf. « *Un rétropédalage...* », selon Yves Hinnekint.

“ **Tout l'enjeu, avec le risque que les entreprises s'arrêtent à cette obligation fiscale, sera de reprendre le dialogue avec elles et travailler ensemble à optimiser cette obligation vers un véritable investissement, ce que nous avons réussi à faire ces dernières années.**
Yves Hinnekint

Pour **Xavier Royer**, directeur du département Textiles, Mode et Cuirs (TMC) d'Opcalia, qui s'est exprimé le 9 mars sur le média en ligne [Fashion Network](#): « Confier la collecte à l'Urssaf donne la fâcheuse impression que cela redevient une sorte de taxe. C'est un signal assez négatif. L'Urssaf ne fera pas mieux que l'Opcalia en termes de collecte. De plus, l'Urssaf connaît moins le champ de la branche, là où l'Opcalia garantit un respect du périmètre. Et surtout, l'Opcalia collecte des données sociales, une data que ne recueillera pas l'Urssaf. » La plus-value de ce transfert reste à prouver...

Il ne faut pas juste oublier que, comme le précise Yves Hinnekint : « Aujourd'hui la collecte pèse 0,8 % de nos frais de fonctionnement et représente 2 mois sur l'année ! La collecte n'est pas le cœur du métier de l'OPCA. Notre métier est d'accompagner au quotidien la mobilité et la transition professionnelle. »

« Mieux vaut un bon appui qu'une belle appli CPF »

Autre point de vigilance : le CPF ne sera plus crédité en heure mais en euros. Il sera désormais monétisé et « plus facilement accessible », selon le Gouvernement, grâce à la future Appli CPF qui est annoncée pour le début d'année 2019. Chacun, salarié ou demandeur d'emploi, aura la possibilité de connaître ses droits CPF, les formations certifiantes dans son bassin d'emploi, leurs coûts, leurs débouchés, s'inscrire et payer sa formation sans intermédiaire. « *Je ne pense pas qu'une application numérique régle tout* », confiait Yves Hinnekint au quotidien Le Monde, dans son édition du 10 mars.

“ **Notre métier est difficilement remplaçable : il y a du conseil, de la recherche ciblée d'organisme de formation, il faut du contact humain, du travail de proximité.**
Yves Hinnekint

Il s'interroge aussi sur les formations qu'il sera possible de financer avec un CPF ainsi remanié : « *Le compte en heures permettait de financer de beaux projets sans forcément s'attacher au prix horaire défini, grâce à un système d'abondement, c'est-à-dire des crédits supplémentaires mis au pot sur décision des partenaires sociaux, à l'intérieur des branches professionnelles* ». **Et Xavier Royer d'enfoncer le clou :** « *Mieux vaut un bon appui qu'une belle appli. L'application magique sur smartphone qui est annoncée n'est pas suffisante pour apporter l'appui nécessaire aux salariés. C'est un point que nous mettons en avant au regard de la population formant la branche TMC par exemple* ».

La réforme : tout commence...

Big bang ou pas, la suite nous le dira. Tout commence en réalité. Après l'examen du projet de loi en Conseil des ministres, un long travail parlementaire s'annonce. Que restera-t-il de ces mesures ? Seront-elles confirmées, renforcées, modifiées ?

“ **« Notre défi collectif c'est de permettre aux personnes de rebondir dans un monde où les besoins des entreprises changent tous les six ans. La formation est un outil au service de l'emploi alors, on y va ! Nous sommes dans une évolution copernicienne !**
Yves Hinnekint

Réforme de la formation – quel impact pour les OPCA ?

ECOUTER L'INTERVENTION D'OPCALIA SUR FRANCE INFO

Les grandes étapes de la réforme

📅 10 novembre 2017

Lancement de la concertation sur l'apprentissage en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des partenaires sociaux et des Régions.

🚩 **15 novembre 2017**

Envoi par la ministre du Travail du document d'orientation invitant les partenaires sociaux à négocier sur la formation professionnelle.

🚩 **30 novembre 2017**

Lancement de la concertation sur l'assurance chômage avec les partenaires sociaux et les Régions.

🚩 **30 janvier 2018**

Présentation du rapport pour le développement de l'apprentissage à l'issue de la concertation conduite par Sylvie Brunet (Cese).

🚩 **8 février 2018**

Présentation des grandes lignes du projet gouvernemental sur l'apprentissage.

🚩 **22 février 2018**

Conclusion de l'ANI pour « l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance », et de l'ANI sur l'assurance chômage.

🚩 **5 mars 2018**

Présentation de la réforme de la formation professionnelle par la ministre du Travail.

🚩 **7 mars 2018**

Désignation de Catherine Fabre, députée (LREM) de Gironde et membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, en tant que rapporteur du futur projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sur les volets formation professionnelle et apprentissage du projet de loi global qui portera sur la formation, l'apprentissage et l'assurance chômage. Le rapport du volet assurance chômage est confié à Aurélien Taché (LREM).

🚩 **15 mars 2018**

Transmission du projet de loi au Conseil d'État.

🚩 **21 mars 2018**

Audition de la ministre du Travail par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.

🚩 **18 ou 25 avril 2018**

Présentation du « Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » au

«*avenir professionnel*» au
Conseil des ministres.

🚩 **Mi-mai 2018**

Début des travaux
parlementaires.

🚩 **Juillet-Août 2018**

Adoption du projet de loi.

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

devient **AKTO**
L'humain au cœur des services

www.opcalia.com